

N° 110.

ROUMANIE ET SUÈDE

Echange de notes concernant la dénonciation de la Convention de Commerce et de Navigation du 3 mars 1910. Stockholm, les 18 et 21 avril 1921.

ROUMANIA AND SWEDEN

Exchange of Notes concerning the denunciation of the Convention of Commerce and Navigation of March 3, 1910. Stockholm, April 18 and 21, 1921.

No. 110. — ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LES GOUVERNEMENTS ROUMAIN ET SUÉDOIS CONCERNANT LA DÉNONCIATION DE LA CONVENTION DE COMMERCE ET DE NAVIGATION¹ DU 3 MARS 1910. STOCKHOLM, LES 18 ET 21 AVRIL 1921.

Texte officiel français communiqué par le Ministre de Suède à Berne. L'enregistrement de cet échange de notes a eu lieu le 9 mai 1921.

LA LÉGATION ROYALE DE ROUMANIE
EN SUÈDE.

N° 166.

STOCKHOLM, le 18 avril 1921.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je n'ai pas manqué de communiquer au Gouvernement Royal la proposition que Votre Excellence avait bien voulu me faire par Sa lettre en date du 9 février dernier, concernant l'abrogation de l'article 4 de notre convention de commerce.

En réponse à mon intervention, Son Excellence Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères de Roumanie m'a chargé d'informer Votre Excellence que le Gouvernement roumain, en vue de la refonte de notre régime douanier, a décidé de dénoncer toutes ses conventions de commerce et, en conséquence, il m'a chargé, en même temps, de notifier à Votre Excellence la dénonciation par le Gouvernement roumain de la Convention de commerce conclue entre la Roumanie et la Suède, le 3 mars 1910.

En ayant l'honneur de vous faire cette notification, je tiens à faire remarquer qu'il s'agit d'une mesure générale prise par le Gouvernement Royal.

Je vous serai très obligé, Monsieur le Ministre, de vouloir bien m'accuser réception de cette lettre et je profite de l'occasion pour vous renouveler les assurances de ma haute considération.

(Signé) M. M. PACLIANO.

Son Excellence M. le comte WRANGEL,
Ministre des Affaires étrangères, etc., etc., etc.
Stockholm.

Pour copie conforme :

Stockholm, au Ministère des Affaires Etrangères,
le 30 avril 1921,

Le Secrétaire général,
(Signé) W. BOSTRÖM.

¹ De Martens, Nouveau Recueil Général des Traités, troisième série, volume 6 page 902.

¹TRADUCTION — TRANSLATION.

No. 110. — EXCHANGE OF NOTES BETWEEN THE ROUMANIAN AND SWEDISH GOVERNMENTS CONCERNING THE DENUNCIATION OF THE CONVENTION OF COMMERCE AND NAVIGATION² OF MARCH 3, 1910. STOCKHOLM, APRIL 18 AND 21, 1921.

French Official text communicated by the Swedish Minister at Berne. The registration of this exchange of Notes took place on May 9, 1921.

ROYAL ROUMANIAN LEGATION
in SWEDEN.

N^o 166.

STOCKHOLM *April* 18, 1921.

YOUR EXCELLENCY,

I have not failed to communicate to the Royal Government the proposal which Your Excellency was good enough to make to me in your letter, dated February 9 last, relating to the abrogation of Article 4 of our Commercial Convention. In reply to my communication, His Excellency the Roumanian Minister for Foreign Affairs has instructed me to inform your Excellency that the Roumanian Government, in view of the re-modelling of our Customs system, has decided to denounce all its Commercial Conventions, and I have therefore been instructed to notify Your Excellency that the Roumanian Government has denounced the Commercial Convention concluded on March 3, 1910, between Roumania and Sweden.

In conveying to you this notification, I desire to point out that the step in question is part of a general policy adopted by the Royal Government.

I shall be much obliged if Your Excellency would kindly acknowledge the receipt of this letter, and I have the honour to be, etc....

(Signed) M. M. PACLIANO.

To : His Excellency Count WRANGEL,
Minister for Foreign Affairs.,
Stockholm, etc., etc., etc.

¹ Traduit par le Secrétariat de la Société des Nations.

¹ Translated by the Secretariat of the League of Nations.

² British and Foreign State Papers volume 103 page 997.

MINISTÈRE DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

STOCKHOLM, le 21 avril 1921.

MONSIEUR LE MINISTRE,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la lettre en date du 18 de ce mois, par laquelle vous avez bien voulu me notifier que le Gouvernement Roumain a dénoncé la convention de commerce conclue, le 3 mars 1910, entre la Roumanie et la Suède.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, les assurances de ma haute considération.

(Signé) WRANGEL.

Monsieur PAOLIANO,
Ministre de Roumanie,
etc., etc.

Pour copie conforme :
Stockholm, au Ministère des Affaires étrangères,
le 30 avril 1921,

Le Secrétaire général,
(Signé) W. BOSTRÖM.

¹ TRADUCTION-TRANSLATION

MINISTRY OF
FOREIGN AFFAIRS

STOCKHOLM, *April 21, 1921.*

SIR,

I have the honour to acknowledge the receipt of the letter, dated 18 inst., in which you were good enough to inform me that the Roumanian Government has denounced the Commercial Convention concluded, on March 3rd, 1910, between Roumania and Sweden.

I have the honour to be, etc.,

(Signed) WRANGEL.

M. PACLIANO,
Roumanian Minister.,
etc., etc.

¹ Traduit par le Secrétariat de la Société des Nations.

¹ Translated by the Secretariat of the League of Nations.